

ARRÊTÉ MUNICIPAL NO. A-018

ARRÊTÉ CONCERNANT L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX À TITRE D'AMÉLIORATION LOCALE – CHEMIN ST-ANDRÉ

EN VERTU DU POUVOIR que lui confère la *Loi sur la gouvernance*, L.R.N.-B., (2017), chapitre 18 (la « *Loi sur la gouvernance locale* »), le conseil municipal du Village de Cap-Pelé, dûment réuni, adopte l'arrêté qui suit :

1. Le directeur général est autorisé à faire entreprendre les travaux suivants à titre d'amélioration locale :

EXTENSION DU SYSTÈME D'ÉGOUTS SUR LE CHEMIN ST-ANDRÉ

2. Le conseil du Village de Cap-Pelé ordonne que le coût des travaux visés à l'article 1 soit couvert par une imposition spéciale sur la façade des propriétés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale* qui sera 2.81\$ / pied de façade.
3. Le conseil du Village de Cap-Pelé ordonne que le paiement de ladite imposition spéciale soit effectué en quatre versements annuels pour une période de 17 ans.
4. Le conseil du Village de Cap-Pelé ordonne que le frais de branchement va être de 100\$ pour les 3 premières années pour ensuite suivre les frais définis dans l'arrêté municipal N° A-004, soit l'arrêté concernant le système d'égouts sanitaires public dans le Village de Cap-Pelé.
5. Le conseil du Village de Cap-Pelé déclare que les travaux visés à l'article 1 sont nécessaires dans l'intérêt général du secteur où ils seront exécutés.
6. Le conseil du Village de Cap-Pelé ordonne que les développements futurs qui vont se brancher sur la section de la ligne d'égouts située entre le chemin St-André et la ruelle Dora paie un frais de branchement égal à 40\$ le pied de façade.
7. En suivant l'article (123) de la *Loi sur la gouvernance*, le coût global de l'extension du système d'égouts sur le chemin St-André se retrouve à l'Annexe « A ».
8. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de son adoption.

PREMIÈRE LECTURE (par son titre) : 4 juin 2018

DEUXIÈME LECTURE (par son titre) : 4 juin 2018

LECTURE INTÉGRALE : 9 juillet 2018

TROISIÈME LECTURE
(par son titre) ET ADOPTION : 9 juillet 2018

Eliza LeBlanc
Maire-adjointe

Stéphane Dallaire
Secrétaire-greffier